

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Patrice LAURENT, Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

certifie avoir procédé à la date du 19 juin 2025 à l'affichage de la délibération du conseil communautaire du 16 juin 2025 relative au 2^{ème} arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ce pendant une durée minimale d'un mois :

- Au siège de la communauté de communes de la cc-Lacq-Orthez
- A son antenne d'Orthez
- Auprès des mairies des communes membres concernées

Une mention de cet affichage a été publiée dans la rubrique « annonces judiciaires et légales » du journal La République des Pyrénées du 22 juillet 2025.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat administratif pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mourenx, le 22 juillet 2025

Le président,



Patrice LAURENT